Prenant les totaux de tous les pays, nous avons :—

Importations totales de la consommation au pays,	1882-86..... ..	$75,251,232
" "	1889-93...	70,972,717
Importations de la Grande-Bretagne,	1882-86.....	44,125,291
" "	1889-93.....	39,718,373
" des Etats-Unis	1882-86.....	29,683,187
" "	1889-93	28,162,406
" des autres pays,	1882-86..... ...	1,442,754
" "	1889-93.... ...	3,091,938
Proportion de la Grande-Bretagne,	1882-86.	58·6 p.c.
" "	1889-93.....	56·0 "
" des Etats-Unis,	1882-86.....	39·4 "
" "	1889-93.....	39·6 "
" des autres pays,	1882-86.	2·0 "
" "	1889-93..... ..	4·4 "

Il est évident que la Grande-Bretagne a perdu une moyenne de $881,373 par année ; les Etats-Unis ont perdu une moyenne de $304,-160 par année, et les autres pays ont gagné une moyenne de $329,837.

640. Si l'on examine la dernière année du vieux tarif (1886) et la dernière du nouveau (1893), l'on voit que les marchandises de la Grande-Bretagne ont été tarifées jusqu'au taux de 10·9 pour 100 en 1886, et en 1893, jusqu'à celui de 15·2 pour 100. En 1886, les marchandises des Etats-Unis ont été tarifées jusqu'au taux de 22·7 pour 100, et en 1893, jusqu'à celui de 26·2. Ainsi donc, l'on voit que les marchandises des Etats-Unis ont été tarifées, en 1886, à 11·8 pour 100 plus haut que celles de la Grande-Bretagne, et en 1893, 11·0, ce qui prouve, après tout, que dans le tarif il n'y a pas de distinction faite au préjudice de la Grande-Bretagne.

641. Eu égard à la proportion des marchandises exemptes de droits et celles sujettes aux droits, les rapports de 1886 montrent que celles exemptes de droits ont été de 37·3 pour 100, et celles sujettes aux droits de 62·7 pour 100. En 1893, les marchandises exemptes de droits ont été de 39 pour 100 ; celles sujettes aux droits, 61 pour 100, soit une augmentation dans celles exemptes de droits. En 1886, les importations de la Grande-Bretagne ont été comme suit : Exemptes de droits, 39·4 pour 100, et sujettes aux droits, 60·6 pour 100. En 1893, elles ont été comme suit : Exemptes de droits, 42·4 pour 100, et sujettes aux droits, 57·6 pour 100. En 1886, les exportations des Etats-Unis ont été comme suit : Exemptes de droits, 9·3 pour 100, et sujettes aux droits, 90·70 pour 100. En 1893, elles ont été de 11·8 et 88·2 pour 100, respectivement. L'augmentation dans les marchandises exemptes de droits venant des Etats-Unis est due au fait que tous les appareils pour les mines étaient pratiquement placés sur la liste des articles exempts de droits pour 1893.